

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 6 Mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le six mars le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mme Marie Claude Pagneux, Mme Nathalie Buffy

Excusés : Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mr Perche ayant donné pouvoir à Mr Dussud, Mr Berezziat ayant donné pouvoir à Mme Buffy

Absents : Mme Champion, Mr Martin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MARS 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Accord cadre à bons de commande Maitrise d'Œuvre voirie – attribution du marché

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics, le conseil municipal a décidé par délibération du 31 mai 2023 de passer un contrat de maîtrise d'œuvre via un accord cadre à bons de commande. Un appel d'offre a donc été lancé et au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'agence d'ingénierie le conseil municipal décide de retenir l'offre du bureau AXIS CONSEIL RA ayant fait la meilleure offre.

(Unanimité)

2- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024 Monsieur le Maire a été autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'exercice 2023.

Il est précisé que ces dépenses sont les suivantes :

Chapitre 21 :

Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de Mairie : 3 688 € article 2183
Acquisition d'une borne de recharge vélo 1 002 € article 2188

Chapitre 23 :

Mise en place d'une clôture autour du Pumptrack 5 530 € article 2315
Rénovation du système de vidéoprotection 8 080 € article 2315
Acquisition d'un vidéoprojecteur à la salle des fêtes : 15 000 € article 2315

(Unanimité)

3- Modification du temps de travail d'un agent

Mme Christelle MICHEL occupe actuellement un poste d'adjoint technique à 17h par semaine. Mme Michel est amenée très régulièrement à effectuer des heures complémentaires. Aussi le conseil

municipal décide de modifier son temps de travail et de le porter à 25 heures hebdomadaires. Mme Michel a accepté cette proposition.

(Unanimité)

4- Horaires scolaires pour la rentrée 2024

Par courrier du 24 janvier 2024, madame l'inspectrice d'académie demande au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027. En accord avec l'équipe pédagogique le conseil municipal décide de reconduire l'organisation actuelle.

(Unanimité)

5- Avancement de grade – modification du tableau des emplois

Plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancement de grade en raison de leur ancienneté . Le conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois et de créer les emplois correspondant soit :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- Attaché territorial principal de conservation du patrimoine à temps complet
- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

(Unanimité)

6- Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs pompiers

L'amicale des sapeurs pompiers sollicite une subvention exceptionnelle suite à l'intervention de longue durée du 25 janvier dernier. La somme demandée est de 278.50€ et correspond aux frais de restauration des pompiers. Le conseil Municipal accepte cette demande.

(Unanimité)

7- Vente de terrain à la SCI ARTHECA

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte de céder à la SCI ARTHECA 207 m² issus des parcelles AK 588 p2 et 588 p3 correspondant aux espaces situés devant l'ancien garage Peugeot . Le prix de vente est fixé à 25 € le m² soit 5175 €.

(Unanimité)

8- Mediathèque – demande de subventions

Le conseil municipal valide l'avant-projet détaillé et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Le plan de financement est le suivant :

Cout estimatif du projet	1 308 200 € HT	
DRAC – Dotation Générale de Décentralisation		417 800 €
Département – Investissements structurants		150 000 €
Région AURA – Contrat Région Ville		92 000 €
Etat DSIL		200 000 €
Autofinancement		448 400 €

(Unanimité)



9- Débitumisation - demande de subventions

Le conseil municipal valide l'avant-projet détaillé et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions

Pour l'école primaire le montant des travaux est estimé à 74 868 €

Le plan de financement est le suivant :

70% des dépenses éligibles (59 198 €) --- 41 438 €
Département – Politique de l'eau (20% de 43 738 €) --- 8747 €
Autofinancement (29,5% de 71 153 €) --- 20 968 €

Pour l'école maternelle le montant des travaux est estimé à 46 696.40 €

Le plan de financement est le suivant :

70% des dépenses éligibles (37 811,40 €) --- 26 468 €
Département – Politique de l'eau (20% des dépenses éligibles) --- 5 106 €
Autofinancement (32,4%) --- 15 122,40 €

(Unanimité)

10-Recrutement de saisonniers pour le musée

Le conseil municipal décide de recruter deux adjoints du patrimoine contractuels du 1^{er} avril 2024 au 03 novembre 2024 pour les gardes du musée les week ends et jours fériés.

(Unanimité)

11-Tarifs du musée

Le conseil municipal vote les tarifs du musée pour 2024.

Tarifs entrée

Plein tarif	4 €
Tarif réduit	2 €
(Gratuit pour les -26 ans et amis du musée Chintreuil)	
Escape game et jeu de rôle	30 € pour deux joueurs 40 € entre 3 et 4 joueurs 50 € entre 5 et 6 joueurs

Scolaires

Ateliers scolaires ½ journée :	150 €
Journée complète	280 €

Spectacles et animations

Conte et visite enquête	5 €
Visites apéro	8 €
Tout est art PT	8 €
TR (-26 ans et amis)	5 €
Autres spectacles enfants	6 €
Ateliers intergés Rachel	10 €
Atelier des petits artistes	60 €
Visites guidées musées	8 €
Visites musée + ville	14 €
Visites guidées bateau	5 €
Catalogue Chintreuil « Brumes et rosées » :	30 €
Autres Catalogues Musée Chintreuil	10 €
Histoire de PDV (Georgette Soret)	3 €
De Tony à Chintreuil	15 €

Prix boutique divers

Magnet	3 €	Agathe grosses	12 €
Mug	5 €	Améthystes	6 €
Verre	3 €	Minéraux étiquetés	4 €
Porte clés	6 €	Fougères fossiles	12 €
Boucles d'oreilles	8 €	Bois fossiles	6 €
Bagues	6 €	Flacon feuilles d'or	6 €
Colliers	10 €	Ammonites de Madagascar	6 €
Bracelet	8 €	Dents de requin	6 €
Pendentifs	6 €	Tirelire	6 €
Oiseau et tortue miniature	6 €	Balles rebondissantes	1 €
Agathes petites	6 €		

(Unanimité)

12-Règlement de collecte des dépôts illicites de déchets

Par délibération du 2 juin 2015, le conseil municipal a fixé le tarif forfaitaire pour enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public à 75 €. Le Conseil Municipal décide d porter ce montant à 300 €.

(Unanimité)

13-Questions diverses

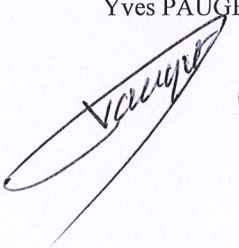
- Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements
- Mr Jérôme Sainty va ouvrir une sandwicherie Rue Guichelet et demande l'autorisation d'installer une terrasse devant son établissement ainsi que deux places 10 minutes. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la terrasse mais souhaite réfléchir pour les places 10 minutes.
- Monsieur le Maire indique que le foyer de l'Arquebuse souhaiterait un lave vaisselle à l'Arquebuse. Cette demande sera étudiée et des devis demandés.
- Monsieur le Maire indique qu'un sondage a été fait auprès des aînés lors de la remise des plats à emporter offerts par la commune. IL ressort que 2/3 d'entre eux souhaitent conserver cette formule. 1/3 des bénéficiaires préférerait qu'un banquet soit organisé. Monsieur le Maire indique que 299 repas ont été distribués. Mme Thevenard précise que les petits bouquets de fleurs ont été bien appréciés.
- Monsieur le Maire propose de mettre la petite levée en sens unique sur sa totalité. En effet à ce jour seule la partie entre le pont de Reyssouze et le port est en sens unique et pour des raisons de sécurité il serait opportun d'étendre le sens unique à la totalité de la voie. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Mr Bugaud indique que le 26 avril prochain des journalistes vont de rendre à la maison de l'eau et de la nature en vélo via la voie bleue et emprunteront en conséquence la petite levée
- Monsieur le Maire rappelle que 2024 sera l'année du centenaire des Glorieuses à Pont de Vaux. Il lance un appel aux bonnes volontés pour l'organisation de cette belle journée
- Monsieur le Maire indique qu'en accord avec les principaux intéressés et pour des raisons de sécurité la cérémonie du 8 juin est modifiée. Un dépôt de gerbe aura lieu en petit comité et la commémoration se fera en amont de la cérémonie du 18 juin.
- Mme Delay indique qu'une visite des bio déchets est organisée le 25 mars à 11 heures à St Laurent sur Saône.
- Mme Delay rappelle la projection du film Simone et le débat qui s'en suit le vendredi 8 mars à la salle des fêtes.
- Mme Parent indique que la collecte des restes du cœur a eu lieu samedi dernier. 4t800 de marchandises ont été collectées
- Mme Parent indique que le vernissage de l'exposition temporaire au Musée Chintreuil se tiendra le 5 avril prochain. La conservatrice du musée a beaucoup de projets. Le projet culturel et scientifique est en cours de rédaction.
- Mr Pion indique que le contrat d'entretien des chaudières a été confié à Allianterm. Mme Buffy indique qu'elle a constaté que les fenêtres de la garderie étaient régulièrement ouvertes et qu'ils devraient vérifier les réglages.
- Mme Buffy rappelle que des plaques métalliques sont toujours bruyantes dans la rue Maurand

- Mr Dussud indique les chiffres relatifs aux réseaux sociaux. : 2236 abonnés Facebook et 2636 abonnés Panneau Pocket. Mme Buffy demande pourquoi le panneau électronique Place du Marché ne fonctionne plus. La liaison est obsolète et les données ne passent plus.
- Mr Landre indique que l'association Anim Joubert reprend l'organisation de la Ville en musique. A ce jour 10 groupes participeront, 6 associations et le musée Chintreuil sont partenaires.
- Mme Massu demande s'il serait possible de mettre la Rue de l'Eperon en sens unique. Mr Berthillier indique que le sens entrant est la solution la mieux adaptée. Une réflexion est en cours
- Mr Touraine indique qu'une campagne de traçage et de point à temps sera menée prochainement. Il indique que les référents de quartier font remonter beaucoup d'informations utiles à la prise de décision
- Mr Jean Guillemaud demande à prendre la parole. Monsieur le Maire invite Mr Guillemaud à s'exprimer. Ce dernier indique avoir constaté à de nombreuses reprises la présence de véhicules à l'intérieur du cimetière. Une vigilance particulière sera apportée afin de maintenir le portail fermé. Mr Guillemaud indique également une vitesse excessive des véhicules des riverains, confirmée par Mr Berthillier. Il sera demandé à la policière municipale de patrouiller régulièrement dans le quartier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h00

PONT DE VAUX le 7 mars 2024

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY

